



Députés
Projets de loi et processus législatif
Débats et travaux
Comités
Participer
Communiquer avec un député
Participation aux comités
Regarder l'Assemblée législative à l'œuvre
Utilisation des jardins
Pétitions
En visite à Queen's Park?
Portail de l'éducation
Bureau de l'Assemblée législative

Plan d'accessibilité 2012-2013

L'Honorable Dave Levac, Président de l'Assemblée Législative

ISSN 1710-5625

Message du président

Tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus de par la loi d'avoir un plan d'accessibilité annuel et de le mettre à la disposition du public.

L'Assemblée législative reste déterminée à améliorer l'accessibilité en repérant et en supprimant les obstacles et en évitant d'en créer de nouveaux dans les domaines clés du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information et dans le milieu bâti.

L'Assemblée s'appuie sur le succès de ses plans précédents et demeure à l'affût des meilleurs moyens de répondre aux besoins des personnes handicapées qui ont affaire à l'Assemblée, qu'il s'agisse d'employés, de citoyens en général ou de députés de l'Assemblée législative.

Je vous invite, le cas échéant, à transmettre vos commentaires ou vos préoccupations à la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la fin du présent document.

Sincères salutations,
L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative

Rapport sur les réalisations en matière d'accessibilité pour 2010-2011

Domaine ciblé : Information et communications

Engagement : L'Assemblée législative cherchera des moyens de sous-titrer ses délibérations vidéotransmises en direct sur son site Internet, comme elle le fait déjà pour ses délibérations télévisées, afin d'améliorer l'accessibilité de la vidéotransmission en direct sur Internet.

Réalisation : L'engagement n'a pas été réalisé cette année, mais le travail se poursuit pour trouver la solution technologique qui permettra d'assurer l'accessibilité de la vidéotransmission.

Engagement : Le comité sur l'accessibilité et le Bureau de gestion de l'information de l'Assemblée législative élaboreront et prépareront un atelier sur les façons d'accroître l'accessibilité des documents électroniques sur le site Web de l'Assemblée législative.

Réalisation : Des ateliers ainsi qu'une séance de démonstration ont été offerts lors des journées de perfectionnement professionnel du personnel de l'Assemblée législative pour lui expliquer comment accroître l'accessibilité des documents.

Engagement : L'Assemblée législative continuera de veiller à ce que le contenu de son site Web soit accessible.

Réalisation : L'Assemblée législative vient de terminer un examen exhaustif du contenu de son site Web et elle est en train d'y apporter les modifications nécessaires pour assurer la conformité aux normes WCAG 2.0 de niveau AA. L'interface et la conception répondent à ces normes, et les travaux se poursuivent pour assurer la conformité de tout le contenu ajouté au site. Les avis de postes à pourvoir affichés sur les sites Web de l'Assemblée législative sont pleinement accessibles depuis janvier 2012. Un nouveau site éducationnel prévu pour 2012 sera lui aussi pleinement accessible.

Domaine ciblé : Milieu bâti

Réalisations

- Des rampes d'accès ont été installées dans la tribune du Président à la Chambre de l'Assemblée législative.
- Une scène mobile légère avec rampe d'accès a été conçue et achetée pour l'escalier central de l'édifice de l'Assemblée législative. Elle est utilisée à l'occasion d'activités et de réunions spéciales.
- D'autres postes de sécurité ont été installés aux points d'entrée de l'édifice pour que les personnes handicapées puissent jouir d'un accès approprié.

- Des indicateurs vocaux ont été installés dans les ascenseurs de l'aile ouest de l'édifice de l'Assemblée législative.
- Des panneaux indicateurs accessibles ont été installés dans l'édifice de l'Assemblée législative.

Rapport sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles

L'Assemblée législative continue d'offrir une formation sur le service à la clientèle handicapée aux nouveaux employés et aux entrepreneurs dans le cadre de son programme d'orientation et elle répond aux commentaires reçus.

Nouveaux engagements pour 2011-2012

Domaine ciblé : Information et communications

- L'Assemblée législative rendra accessible toute l'information relative aux procédures et plans d'urgence et à la sécurité publique. Ceci comprend les panneaux indiquant les sorties de secours et les plans écrits.
 - Délai de mise en œuvre : Janvier 2012
- Pour ses sites Web qui ne sont pas encore conformes aux normes WCAG 2.0 de niveau AA, l'Assemblée législative rédigera et rendra publics des messages indiquant aux gens comment obtenir l'information requise en format accessible.
 - Délai de mise en œuvre : Septembre 2012
- L'Assemblée législative continuera de veiller à ce que le contenu ajouté à ses sites Web soit conforme aux normes WCAG 2.0 de niveau AA. Les avis de postes à pourvoir affichés sur les sites Web de l'Assemblée législative sont pleinement accessibles depuis janvier 2012. Un nouveau site éducationnel prévu pour 2012 sera lui aussi pleinement accessible.
 - Délai de mise en œuvre : En cours avec des objectifs établis pour 2012

Domaine ciblé : Service à la clientèle

- Le groupe de travail sur l'accessibilité de l'Assemblée législative consultera des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration de son premier plan d'accessibilité pluriannuel.
 - Délai de mise en œuvre : été/automne 2012
- Le groupe de travail sur l'accessibilité de l'Assemblée législative mènera un sondage auprès du personnel de l'Assemblée afin de déterminer si la formation qui lui est fournie sur le service à la clientèle est adéquate.
 - Délai de mise en œuvre : Mars 2012
- Le groupe de travail sur l'accessibilité de l'Assemblée législative continuera de sensibiliser le personnel de l'Assemblée législative aux exigences de la LAPHO et de le tenir au courant des développements.
 - Délai de mise en œuvre : En cours

Domaine ciblé : Normes d'emploi

- Les avis de recrutement de l'Assemblée législative contiendront des renseignements sur les mesures d'adaptation disponibles pour les candidats handicapés. Sur demande, des matériels seront fournis ou le processus employé sera modifié pour répondre aux besoins des candidats retenus dans le cadre d'un processus d'évaluation ou de sélection.
 - Délai de mise en œuvre : Janvier 2012
- L'Assemblée législative examinera ses politiques sur les mesures d'adaptation pour tous les employés, y apportera des ajouts ou des modifications au besoin et avisera tout le personnel des politiques en vigueur et de toute modification qui y est apportée. Les nouveaux employés seront avisés des politiques sur les mesures d'adaptation au moment de leur embauche.
 - Délai de mise en œuvre : Septembre 2012

Domaine ciblé - Milieu bâti

- Des fonds ont été demandés pour mener à bien le projet de rendre accessibles tous les postes de sécurité. Les derniers postes de sécurité à rendre accessibles sont ceux de l'édifice Whitney.
 - Délai de mise en œuvre : Mars 2012
- Des indicateurs vocaux seront installés dans les ascenseurs de l'aile est et du centre de l'édifice principal de l'Assemblée législative.
 - Délai de mise en œuvre : Mars 2012
- Des fonds ont été demandés pour rénover les toilettes pour hommes de l'aile est de manière à en assurer la conformité au Code du bâtiment et aux normes d'accessibilité en vigueur.
 - Délai de mise en œuvre : Mars 2012

- Des fonds ont été demandés pour installer de nouveaux panneaux indicateurs à l'extérieur afin d'assurer et d'améliorer l'accessibilité de l'édifice principal de l'Assemblée législative.
 - Délai de mise en œuvre : Mars 2012.

Planification pluriannuelle

Beaucoup de travaux ont été faits au cours des sept ou huit dernières années pour rendre l'édifice principal de l'Assemblée législative accessible au public, et nous devons maintenant nous assurer que tous les lieux de travail de notre personnel sont accessibles. Ceci nécessitera certaines modifications au milieu bâti, par exemple pour assurer l'accessibilité des aires d'accueil. Ces travaux seront prévus et budgétés pour le deuxième exercice (2013-2014).

Le domaine dans lequel il est le plus facile d'élaborer des plans à long terme est celui de l'information et des communications, où il faudra faire beaucoup de travail pour assurer l'accessibilité du contenu de nos sites Web. Ces travaux s'étaleront sur les trois ou quatre prochains exercices.

Les commentaires sur le plan d'accessibilité de l'Assemblée législative sont toujours les bienvenus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Vicki Whitmell
Directrice générale
Services d'information et de technologie et
bibliothécaire de l'Assemblée législative
Assemblée législative de l'Ontario
416 325-3939
vicki_whitmell@ontla.ola.org

Site Web : <http://www.ontla.on.ca>

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

ServiceOntario — Publications
777, rue Bay, bureau M212, niveau du marché, Toronto (Ontario) M5G 2C8
Tél. : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668 9938
à Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 269 8758
Service ATS : 1 800 268-7095